

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

PRESENTS : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, R. PERRIER, S. BRUN, C. BAZIN, J.-L. BALLEST, M.-C. BRUN, P. GOJON, N. MONTANIER, I. MONOD, C. PETIT, B. VIDALE, J.-B. BUISSON, S. CALAMAND.

ABSENTS EXCUSES : P. LE NORMAND (pv à C. PETIT), C. CARRARA, B. LAURENT, C. MONTEIL.

C. BAZIN a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h00

Clôture de la séance : 21h30

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Conseil municipal : Délibération : maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble des délégations au 3^{ème} adjoint au Maire
Délibération : détermination du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'Ordre des Adjoints

Finances : Délibération : demande de subventions pour la création d'un parking rue de la Mairie

Questions et informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019 à l'unanimité.

2/ Chats errants

La séance débute par une intervention de M. PRAS, vétérinaire à SEYSSEL, qui, répondant à une invitation de M. Le Maire, s'exprime sur la problématique de la prolifération des chats errants en milieu urbanisé sur notre Commune. Il rappelle que depuis 2015 et l'évolution de la loi « chats libres », les maires ont la possibilité de laisser vivre sur le territoire communal de petits groupes de chats sans maître, stérilisés et identifiés.

Afin d'endiguer l'accroissement de ces populations et des nuisances associées, il est préconisé de stériliser les chats et de les relâcher à l'endroit de leur capture. Un projet de convention entre la Commune et la SPA de MARLIOZ est à l'étude. Le coût d'identification et de stérilisation est de 80,00 € par animal. La fondation 30 millions d'Amis participerait à hauteur de 50% de cette somme. Le projet de convention sera soumis au vote de l'assemblée à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Conseil municipal

3/ Délibération 01/2020

Maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble des délégations au 3^{ème} adjoint au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, il a retiré l'ensemble des délégations de fonctions à Madame Paulette LE NORMAND, 3^{ème} adjoint, par arrêté municipal en date du 22 janvier 2020.

Il motive sa décision en mettant en exergue que l'annonce récente de Madame LE NORMAND de mener campagne contre l'équipe sortante et en partie candidate à sa propre succession aux prochaines élections municipales de mars 2020, a dissout le lien de confiance entre le 3^{ème} adjoint et la municipalité et met en péril la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire rappelle également que conformément à l'article L.2122-18 du CGCT et dans le présent cas de figure, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de l'Adjoint dans ses fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour déterminer le maintien ou non de Madame Paulette LE NORMAND aux fonctions d'Adjoint,

après avoir accompli les formalités de vote à bulletin secret, à la majorité, et suivant les résultats ci-après :

OUI (maintien) : 3

NON : 9

BLANC : 4

NUL : 0

DECIDE que Madame Paulette LE NORMAND n'est pas maintenue à son poste d'Adjoint au Maire,

REND vacant le poste de 3ème Adjoint au Maire.

4/ Délibération 02/2020

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'Ordre des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle le procès verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2014, portant création de 5 postes d'Adjoint au Maire.

Considérant la délibération de la présente séance, relative à la décision de ne pas maintenir Madame Paulette LE NORMAND dans les fonctions d'Adjoint, suivant l'article L.2122.18 du CGCT.

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'Adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints ou de décider de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre de postes d'Adjoint au Maire et en conséquence de voter la suppression du poste vacant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint au Maire laissé vacant suite à la décision de la présente assemblée de ne pas maintenir Madame Paulette LE NORMAND dans ses fonctions de 3ème Adjoint au Maire.

FIXE à quatre le nombre d'Adjoints au Maire, et suivant le nouveau tableau des Adjoints au Maire ci-après :

Madame Anne-Marie BAILLEUL, 1er Adjoint,

Monsieur Guy PERRET, 2ème Adjoint,

Monsieur Robert PERRIER, 3ème Adjoint,

Madame Stéphane BRUN, 4ème Adjoint.

Finances

5/ Délibération 03/2020

Demande de subventions pour la création d'un parking – rue de la Mairie

M. le Maire expose que le coût des travaux d'aménagement d'un parking et de sécurisation de la voirie rue de la Mairie a été estimé à 450 000,00 € HT. Cette opération est éligible au soutien financier du Département au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre + études + honoraires	30 000,00	C.D.A.S.	50%	240 000,00
		Produit des amendes de police	2%	9 000 €
Travaux	450 000,00	Autofinancement	Solde 48%	231 000,00
TOTAL	480 000,00	TOTAL		480 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ;
- **DECIDE** de déposer à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental un dossier de demande de subvention au titre du C.D.A.S. et un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

6/ Questions et informations diverses :

G. PILLOUX :

- Lecture des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal. Un bail précaire a été signé avec Mme Justine BEAUCHAMPS – salon de manucure « Ananail's » pour le local au rez-de-chaussée situé au 48 Grande Rue (à côté de la grenette) avec un loyer mensuel de 225 € hors charges.

M.-C. BRUN :

- Le 01/02/2020 à 11h00 : inauguration de la crèche multi-accueil à SEYSSEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h30.
Prochain Conseil Municipal : le 20/02/2019 à 20h00.